



Comité Social et Économique Michelin  
ACCÈS - MÉDIATHÈQUE  
MUSEE, MUSIQUE ET THÉÂTRE  
15h30 - 18h00  
Samedi  
ACCÈS - 10h00 - 14h00  
MÉDIATHÈQUE 15h00 - 18h00



Michelin

LES ARTS en BALADE  
RÉSIDENCES en BALADE 2021  
CSE Michelin

(Clermont-Ferrand, quartier de Montferrand - La Gauthière)

**Les Arts en Balade**  
**Résidences en Balade 2021**  
**CSE Michelin (Clermont-Ferrand)**

Pour la deuxième année consécutive, et tout en continuant à permettre à des artistes locaux d'exposer dans des espaces de leurs choix (ateliers, boutiques, espaces vides etc...), les Arts en Balade développent des formats de résidences d'environ un mois pour des artistes locaux et nationaux dans des lieux atypiques ou emblématiques. Ces œuvres originales seront montrées pendant le week-end des Arts en Balade (28, 29, 30 mai 2021).

Merci de lire attentivement le règlement de participation qui est un fichier pdf distinct.

**Date limite de candidature : 28 février 2021**  
**Envoi du dossier à : [coordinationartsenbalade@gmail.com](mailto:coordinationartsenbalade@gmail.com)**  
**Le dossier de candidature doit contenir une note d'intention, un portfolio et un CV**

**Temps de résidence : 30 jours (du 30 avril au 30 mai 2021 + décrochage)**  
**Pas de logement mis à disposition, cette résidence s'adresse aux artistes résidents dans la métropole Clermontoise.**  
**Le CSE Michelin est accessible du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 10h à 16h (mais fermé au public le jeudi et les jours fériés).**  
**Indemnité : 1500€**

**Cet appel à projet s'adresse aux artistes professionnels, ayant un numéro SIRET.**

La résidence s'effectuera sur une période d'un mois, idéalement tout le mois de mai, pour que le travail soit terminé et montré lors du week-end de la 26ème édition des Arts en Balade qui aura lieu les 28, 29 et 30 mai 2021 à Clermont-Ferrand, si les conditions sanitaires le permettent.

Ce format de résidence est mis en place pour permettre à des artistes de travailler dans et avec un espace dédié sur une certaine durée. Le travail doit être produit pour l'espace, ce dernier le nourrissant, spécialement pour cette résidence qui se passe dans le siège du comité d'entreprise Michelin qui est ouvert au public, la participation (via le passage dans le hall par exemple) des adhérents est donc à prévoir et même à inclure dans votre proposition.

La résidence se passera dans le hall d'entrée du bâtiment du CSE Michelin au 8 rue Jacques Magnier à Clermont-Ferrand (quartier Montferrand/la Gauthière). Le hall permet d'accéder à une médiathèque qui sera est elle aussi accessible ainsi que différents patios. Votre travail pourra intervenir dans tous ces espaces tant qu'il ne gêne pas à la circulation. Le hall dispose d'une scène avec un écran et un vidéoprojecteur, des cloisons mobiles, un grand mur d'accrochage et des alcôves avec des cimaises. C'est un lieu de passage et d'accueil du public (disposant de chaises, tables basses, tables hautes, tabourets, machine à café) que vous devez vous approprier ; les meubles peuvent être changés de place et des tables pour que vous puissiez travailler seront mises à votre disposition.

Le travail qui résultera de cette résidence sera montré pendant le week-end des *Arts en Balade* mais restera en place dans le hall du CSE Michelin jusqu'à fin septembre. Pour accrocher votre travail, vous aurez à votre disposition le grand mur blanc qui longe de hall d'entrée (avec la mosaïque de photographies sur les photos de ce dossier), les alcôves, la scène, la médiathèque, les patios ainsi que l'ensemble du volume du hall si vous souhaitez installer des sculptures ou faire des performances.

Pendant la résidence, il est possible que le CSE Michelin organise quelques visites avec des petits groupes pour que vous présentiez votre travail en cours à leurs adhérents, essentiellement le mercredi après midi et/ou le samedi, vous en serez informé en amont et devrez donc être en capacité de faire de la médiation sur votre propre travail.

Il est demandé aux artistes postulants pour cet espace de nous fournir une note d'intention sur la résidence qu'ils souhaitent effectuer. Nous ne voulons pas connaître exactement ce que vous allez faire mais nous devons comprendre pourquoi travailler dans cet espace pendant 30 jours a du sens pour vous et votre pratique artistique.

La note d'intention peut être sous la forme de texte, dessins, photos, vidéos, reproductions de peintures, sculptures...la forme vous est laissée libre. Elle doit s'accompagner d'un portfolio d'une dizaine



de pages (ou d'une dizaine d'images renommées pour ceux qui ont du mal avec l'outil informatique) pour que le jury comprenne le travail de l'artiste ainsi qu'un CV récapitulant le parcours de l'artiste, sa formation, ses expositions, résidences etc.

Voici un texte écrit par le CSE Michelin : « Carte blanche sur fond blanc » :

Les CE (comité d'entreprise), désormais CSE (comité social et économique), ont été créés en 1945 pour répondre à deux enjeux identifiés par le CNR :

- Permettre une meilleure participation des salariés à la vie de l'entreprise, la mission économique.
- Faire en sorte que la solidarité entre salariés soit gérée par les salariés eux-mêmes. C'est une réponse au paternalisme d'entreprise.

Le CSE Michelin souhaite se positionner comme un acteur culturel de son territoire, à partir de l'action culturelle de ses 35000 adhérents (10000 salariés Michelin auxquels il faut ajouter conjoints et enfants). La réfection du Hall en salle d'exposition et de projection en est une manifestation concrète. L'enjeu est de permettre non pas l'exposition d'une « culture cultivée », mais, dans la réaffirmation d'un ancrage dans le champ de l'éducation populaire, la rencontre avec des œuvres et des artistes, le développement des pratiques amateurs. En bref il s'agit de développer une appropriation culturelle du lieu en positionnant nos adhérents comme des acteurs culturels à part entière.

La résidence d'artiste doit s'inscrire dans ce contexte.

Nous proposons donc à l'artiste « une carte blanche sur fond blanc ». L'idée est d'aborder la question de l'appropriation du lieu en envisageant en premier lieu celle de l'artiste lui-même. Le fond blanc est celui du grand mur d'exposition, s'y ajoutent les alcôves des piliers et la zone devant la médiathèque. Carte blanche donc, mais avec une contrainte : il faut que des adhérents aient contribué d'une manière ou d'une autre à l'œuvre réalisée le temps de la résidence.





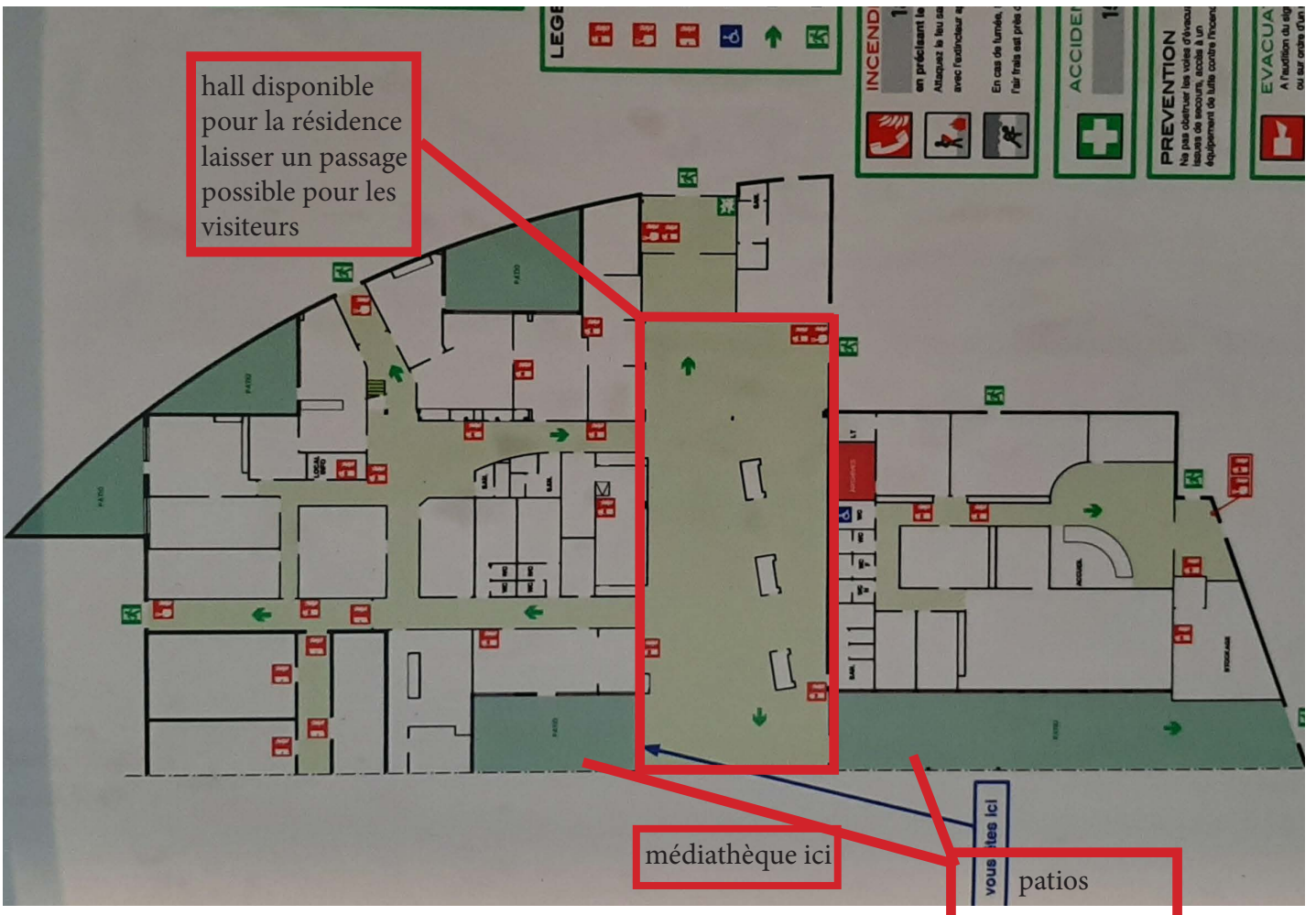
hall d'entrée mis à disposition pour la résidence. Des tables sera disponibles pour travailler.  
Le hall dispose de panneaux coulissants dans les différents murs qui permettent de cloisonner l'espace.







Scène avec les panneaux coulissants fermés.





Grand mur d'exposition dans le hall à gauche. Alcôves avec les cloisons fermées à droite.